

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE

Compte Rendu de la réunion du Mercredi 27 janvier 2021 18H

REUNION TEAMS

ORDRE DU JOUR

Direction Développement, services urbains & énergie

Mission Développement Durable & Solidaire

- 1 Convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec UEM.
- 2 Programme ACTEE 2 Appel à projet Ami SEQUOIA.

Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

- 3 Convention de partenariat avec les Editions du Monstre pour une étude de scénographie en vue de réaliser une exposition sur les jardins familiaux.
- 4 Convention de partenariat avec la SNCF pour la réalisation d'un jardin éphémère sur le parvis de la Gare de l'Est à Paris.
- 5 Programme d'investissement 2021 du Pôle parcs, jardins et espaces naturels.

Etaient présents en Visio, sous la présidence de : Monsieur Julien VICK, Adjoint au Maire

- Madame Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire, membre titulaire
- Madame Isabelle VIALLAT, Conseillère Municipale Déléguée, membre titulaire
- Madame Rachel BURGY, Conseillère Municipale Déléguée, membre titulaire
- Madame Martine NICOLAS, Adjointe au Maire, membre titulaire
- Madame Yvette MASSON FRANZIL, Conseillère Municipale Déléguée, membre titulaire
- Madame Marina VERRONNEAU, Conseillère Municipale, membre titulaire
- Monsieur Henri MALASSE, Conseiller Municipal Délégué, membre titulaire
- Monsieur Michel VORMS, Conseiller Municipal Délégué, membre suppléant
- Madame Laurence MOLE-TERVER, Conseillère Municipale Déléguée, membre suppléant
- Monsieur Franck ROGOVITZ, Chef de la Mission Développement Durable et Solidaire
- Monsieur Michel KOENIG, Directeur de Pôle Espaces Verts
- Monsieur Sébastien MARQUETON, Directeur Adjoint Espaces Verts
- Monsieur Pierre MATHIS, Chef du Service fleurissement et évènementiel
- Monsieur Bruno MUSCAT, Chef du Service Jardinage Urbain et Végétalisation

Etaient excusés :

- Madame Danielle BORI, Conseillère Municipale, membre titulaire
- Monsieur François DUPOUY, Directeur Général Adjoint, services Urbains et Energie
- Monsieur Lionel KREBS, Directeur du Pôle Propreté Urbaine

Direction Développement, services urbains & énergie

Mission Développement Durable & Solidaire

1 Convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec UEM.

La Ville de Metz a décidé de mener un ambitieux programme d'actions pour maîtriser sa demande en énergie avec l'isolation de ses bâtiments, la rénovation de l'éclairage public, le remplacement de chaudières vétustes mais également des actions de lutte contre la précarité énergétique et le développement des énergies renouvelables. UEM représente un partenaire privilégié de la Ville de Metz dans la mise en œuvre de ce programme. Aussi, au regard de son expérience dans ce domaine, il est proposé qu'UEM dépose les dossiers de demande de CEE pour les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale et reverse en contrepartie une participation financière. Le montant de la participation financière s'élève à ce jour à 7€ / MWh Cumac (cumulé actualisé) et évoluera en fonction du marché des CEE. La signature d'une convention en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec UEM est proposée. **Avis favorable de la commission à l'unanimité.**

RAPPORTEUR Monsieur Julien VICK

2 Programme ACTEE 2 Appel à projet Ami SEQUOIA.

L'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) SEQUOIA cible le patrimoine public afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics. L'objectif premier de cet AMI est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités et permettre de massifier les actions de réduction de leurs consommations énergétiques. Pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, il convient de s'associer à d'autres entités. Dans notre cas une coopération avec Metz Métropole, la Communauté de Communes Rives de Moselle et le Centre Communal d'Action Sociale de Metz formeront un groupement, dans la recherche de financements mais également dans la mutualisation de moyens, de méthodologies, etc. Les fonds attribués par cet AMI permettent de financer 4 types d'action:

Poste(s) d'économe de flux (Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement)

Outils de mesures, petits équipements. (Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 30 000 € HT par membre du groupement)

Audits énergétiques (Taux d'aide maximal de 50 % plafonné à une aide maximale de 90 000 € HT par membre du groupement)

Maîtrise d'œuvre (Taux d'aide maximal de 30 % du coût global des études techniques du membre du groupement).

L'AMI SEQUOIA doit permettre à la Ville de Metz de mettre en œuvre la réglementation relative aux bâtiments tertiaires (en application de la loi ELAN) avec l'établissant d'une stratégie ambitieuse en matière de rénovation énergétique sur son Patrimoine Municipal.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Rapporteur monsieur Julien VICK

Pôle Parcs, Jardins et Espaces Naturels

3 Convention de partenariat avec les Editions du Monstre pour une étude de scénographie en vue de réaliser une exposition sur les jardins familiaux.

M. Bruno Muscat présente le point qui sera présenté au Conseil municipal du 4 février. Madame AGAMENNONE explique que ces jardins vivriers sont très utiles aux familles pour la production de légumes frais tout au long de la belle saison. Ils permettent en outre de cultiver l'art du vivre ensemble. Beaucoup de Messins ignorent que la ville gère ces 800 parcelles offertes à la location dans les 25 sites répartis sur la ville. Une signalétique commence à être déployée sur les différents sites de JF.

Les mairies de quartier pourront relayer les infos utiles sur ces jardins et accueillir pourquoi pas des panneaux issus de l'exposition réalisés sur ce thème. Certains de ces panneaux pourraient également être installés sur les sites, en extérieur.

Madame AGAMENNONE propose que le sujet des JF messins et de leur problématique soit présenté plus longuement lors d'une réunion spécifique sur le sujet.

Concernant le taux de rotation des parcelles, Mme AGAMENNONE rappelle que les JF étaient gérés jusqu'en 2015 par le Service Politique de la ville, avant d'être repris par le pôle Parcs, jardins et espaces naturels (PPJEN). En 2015, l'attente était de 4 à 5 ans avant de pouvoir satisfaire les demandes. Il a été possible de créer de nouvelles parcelles ces dernières années en réduisant leur surface. Actuellement, 2 ares semblent suffisants pour la majorité des demandeurs mais il y a parfois des souhaits de surfaces plus petites (50 m²). Les tarifs ont été aussi revus à la hausse pour permettre une meilleure rotation des jardins qui ne sont plus cultivés. De même, les visites de contrôle et les pénalités pour jardins non-conformes permettent aussi d'agir. Les tarifs tiennent compte de l'équipement de chaque jardin (ex: présence ou non d'un abri etc.).

Des moyens plus conséquents ont été décidés cette année pour assurer une meilleure maintenance des clôtures, des systèmes de pompage etc.

Un débat a lieu au sein de la Commission TECV sur la façon d'augmenter les taux de rotation des parcelles. Il paraît peu envisageable de ne louer les jardins que pour 3 ans car la mise en culture demande un fort investissement de la part des familles et pour beaucoup de personnes âgées, ce serait très douloureux de perdre leur parcelle au bout de ces 3 années.

De nouvelles formes de JF vues au Canada vont être testées, sur de plus petites surfaces et dans des ensemble offrant davantage de convivialité (ex: plantations collectives, jeux pour les enfants, tables de pique-nique etc.)

A noter que les contrôles rigoureux permettent de flécher les locataires peu respectueux du règlement et parfois de leur retirer leur parcelle au profit de nouveaux locataires. Il est important aussi que les locataires aient le sentiment d'équité dans le mode de traitement de leur demande de jardin.

Concernant les constructions, les locataires sont tenus d'en faire la demande préalable et de respecter les recommandations en termes de surface et de type de matériaux.

Pour l'avenir, il est envisagé de poursuivre la création de nouveaux JF, si les budgets le permettent. On observe que les demandeurs ont une bonne connaissance des JF de leur quartier grâce bouche à oreilles. A noter qu'un lien internet existe sur les JF depuis le site de la ville.

Les membres de la Commission TECV émettent un **avis favorable** à cette proposition qui permettra de mieux faire connaître les jardins familiaux.

Rapporteur Madame Béatrice AGAMENNONE

4 Convention de partenariat avec la SNCF pour la réalisation d'un jardin éphémère sur le parvis de la Gare de l'Est à Paris

Pierre Mathis rappelle les principes du partenariat qui a été noué avec la SNCF et la gare de Paris Est en 2019 autour de la réalisation d'un jardin éphémère sur le parvis de la gare de l'Est. Plusieurs membres de la Commission ont pu découvrir et apprécié ce jardin équipé de transat et permettant de découvrir des photos de Metz aux voyageurs en attente de correspondance.

Une suggestion est faite d'y trouver davantage d'ombre et de fraîcheur. Des structures végétalisées permettant de s'asseoir à l'ombre seront ajoutées cette année. Les arbres en bac ont pris un peu de volume depuis deux ans, ce qui améliorera l'ombrage. Par contre, il ne sera pas possible de prévoir des brumisateurs car c'est incompatible avec le gazon synthétique placé au sol.

Plusieurs membres de la Commission suggèrent d'accentuer la communication sur Metz et sur la gare de Metz, lauréate du concours des gares au sein de ce jardin. Une boutique proposant des produits messins pourrait y prendre place. Mme AGAMENNONE indique que toutes les actions de communication font l'objet d'un contrôle très attentif et très strict de la part de la gare de l'Est et sont soumises à rétribution, ce qui ne facilite pas les choses. Néanmoins, ces différentes suggestions pourront être étudiées en lien avec l'agence d'attractivité "Inspire Metz".

Rappel est fait aussi sur les termes de la convention qui prévoit une contribution équivalente de la part de Metz (conception du jardin, aide à la mise en place, fourniture des bacs et des plantes) et de la SNCF (fourniture de certains mobiliers, du gazon synthétique, surveillance, entretien des plantations par un paysagiste local, stockage et entretien des plantes en bacs durant l'hiver).

Les membres de la Commission approuvent le point 4 à l'unanimité

Rapporteur Madame Béatrice AGAMENNONE

5 Programme d'investissement 2021 du Pôle parcs, jardins et espaces naturels.

Mme AGAMENNONE présente le point et rappelle en préambule que les budgets consacrés aux espaces verts ont été longtemps beaucoup plus faibles que ceux de la majorité des villes françaises de même importance, ce qui avait impressionné défavorablement le jury 4 fleurs, lors de son dernier passage il y a 3 ans. Rappel est fait des budgets revus à la hausse: 600 k€ au BS de l'an passé qui ont permis la plantation de 2 100 arbres durant cet hiver et le budget d'investissement du pôle PJEN a été passé à 1,7 M€ en 2021 au lieu des 1,2 M€ de ces dernières années. Ce budget sera abondé cet automne par un BS conséquent permettant la poursuite des plantations d'arbres sur tout le territoire communal.

Le programme d'investissement 2021 du pôle PJEN se décline selon 4 axes, comme le précise le projet de délibération.

- Patrimoine vert et arboré, renaturation de la ville et eau dans la ville: poursuite de la rénovation des parcs et promenades, de la mise en place de bornes fontaines, du développement des jardins archipels et des collections végétales dans les jardins de la ville. Est aussi à l'étude également, le verdissement de la rue Serpenoise, en lien avec l'ABF ainsi que la poursuite de l'opération "Je fleuris ma rue" qui permet la végétalisation participative en pied d'immeubles.
- Aires de jeux, espaces dédiés aux chiens, mobilier, communication et jalonnement: Mme AGAMENNONE insiste sur l'offre en corbeilles et en bancs qui doit être améliorée, mais toujours en dialogue avec les riverains. Suggestion est faite par Mme Nicolas de revoir le mode de collecte des corbeilles avec le pôle Propreté urbaine.
Un test de voile d'ombrage sera fait près de l'aire de jeux des Jardins Jean-Marie Pelt. La signalisation des promenades sera poursuivie et un nouvel espace de liberté pour les chiens sera aménagé.
- Jardins familiaux, agriculture urbaine: Le budget a été grandement amélioré cette année ce qui permettra de poursuivre la rénovation des équipements dans les sites de jardins familiaux. Concernant la Ferme de Borny, un important travail de redéfinition du projet sera entrepris cette année, avec l'aide d'un bureau d'étude extérieur, en cours de consultation. Les fonctions sociales, d'éducation à l'éducation à l'environnement et à l'écologie y seront développées, sans oublier le maraîchage et la présence animale. Les adjoints et conseillers municipaux dédiés à ces thématiques travailleront ensemble au sein d'un Copil.
- Outils de production, bâtiments et conditions de travail: différents locaux vétustes des équipes de terrain seront rénovés (équipe de jardiniers de Devant-les-Ponts). Les serres du Jardin botanique poursuivront leur importante rénovation (verrières verticales très dégradées). La buvette du Jardin botanique sera rénovée, mise aux normes et un nouveau délégataire sera désigné prochainement.

Différentes remarques et suggestions sont faites par les membres de la Commission.

Monsieur VICK plaide pour des aires de jeux résilientes (sols souples de couleur claire pour limiter la chaleur des sols au soleil, utilisation de copeaux de bois, toiles d'ombrage etc.).

Suggestion est faite de développer des corbeilles permettant le tri des déchets, d'offrir davantage de bancs aux seniors et de développer les toilettes publiques.

Madame Nicolas précise que les corbeilles permettant le tri ne fonctionnent généralement pas bien car les consignes sont mal respectées par le public. Une meilleure collaboration est à trouver avec le pôle PU pour la collecte des corbeilles.

Maître VORMS suggère la réalisation d'un parc de liberté pour les chiens au square Dornès et s'interroge sur la réouverture de la buvette de l'Esplanade et sur le projet de kiosque à musique sur l'Esplanade. Il souhaite la mise en place de jeux pour les enfants handicapés au plan d'eau et sur l'avenir de la buvette. Il y a aussi la question des cendriers intégrés au sol, comme vu à Montigny.

M. MARQUETON précise que les espaces de liberté canine se heurtent souvent aux riverains du fait des nuisances sonores qu'ils génèrent. En cela, le square Dornès risque de ne pas pouvoir convenir. Mme AGAMENNONE précise que le projet de kiosque à l'Esplanade a été finalement mis en standby en raison de son coût vis-à-vis des exigences de l'ABF. Un nouveau jeu accessible à tous les enfants (et notamment les enfants handicapés) va être installé prochainement au plan d'eau.

Madame VIALLAT indique que de nouveaux espaces pour les chiens vont être étudiés. Leur coût est important, autour de 15 000 € l'unité: clôtures, accès, bancs, fontaine, arbres pour l'ombrage etc.

Mme Nicolas suggère de ne prévoir des aires de liberté canine qu'aux endroits suffisamment vastes et éloignés des habitations (ex: berges de Seille), comme cela se fait dans plusieurs capitales européennes.

Madame AGAMENNONE plaide aussi pour l'autorisation des chiens dans les cimetières qui serait appréciée notamment par les personnes âgées souvent propriétaires de chiens. Des équipements d'agility sont également à l'étude mais cela pose problème vis-à-vis du risque de surfréquentation des pelouses que cela entraînera.

La commission approuve à l'unanimité le point concernant les travaux 2021 du pôle PJEN.

Rapporteur Madame Béatrice AGAMENNONE

Monsieur VICK clôture la commission à 20h05 en remerciant ses membres de la qualité des débats.

Le Président de la Commission



Julien VICK

